Image not found or type unknown

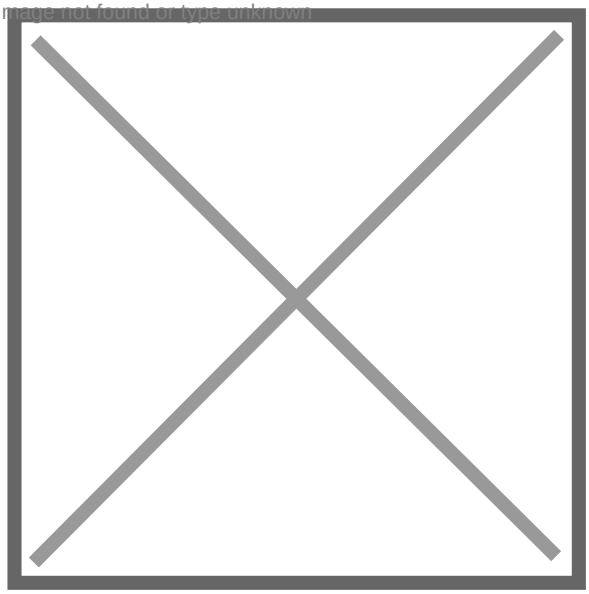

bornage pour reserve sur notre terrain sans etre averti

Par **perlek**, le **14/10/2014** à **18:15**

bonjour

j'ai acheté un terrain et cabanon avec une reserve en bordure pour un futur elargissement de route.
la mairie n'arrive a pas a nous dire de commbien, un coup c'est 2m de recul,2m50 et dernierement 4m !!quand je demande un papier ou c'est stipulé ils tournent autour du pot apres ils disent qu'on peut regler ca avant travaux comme ca ils pourront l'inclure dans le budget provisionnel de l'année d'apres. et pour l'indemnisation c'est cloture refaite a l'identique et du cos en plus.or du cos on en veut pas car on est deja a 0.40.
quand on est allé les voir en decembre 2013 ils changent d'avis et nous disent que c'est pas a l'ordre du jour et pas avant 3 ou 4 ans
et la 9 mois apres,on recoit un recommandé des geometres pour venir faire le bornage...rien de plus pas une lettre de la mairie, une explication. ils debarquent comme ca et se servent de plus le PLU impose un recul de 5m de l'habitation par rapport a la route ou future route, et si ils prennent plus de 2m on ne les a plus.
peut on refuser le bornage et juste leurs laissaient faire les limites
car rien n'est reglé au niveau paperasse, ni indemnisation
et je sais que les travaux ne peuvent commencer avant cela
merci de vos reponses
ps le geometre vient demain matin!!

Par **goofyto8**, le **14/10/2014** à **18:25**

Si vous avez déjà obtenu un permis de construire, vous n'avez pas à modifier l'emplacement de la future construction
Si, votre permis n'est pas encore validé, il devra respecter les règles du PLU (ainsi que le nouveau tracé de la voie publique) .
Dans ce cas votre construction devra être implantée avec un recul d'au moins 5 mètres par rapport à la voie publique.

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **18:58**

Bonjour,
Vous demandez au maire un arrêté d'alignement.

Par **perlek**, le **14/10/2014** à **21:25**

bonsoir
oui le pc est deja fait et la maison en construction
pour l'arreté on a pas areté de leur demander et ils ne font rien ils detournent la question a chaque fois
mais ma question est que demain il viennent mettre les bornes, ont ils le droit? pouvons nous refuser ?

Par **goofyto8**, le **14/10/2014** à **21:32**

Lorsqu'il y a un bornage, les géomètres sont tenus de prévenir les propriétaires directement concernés .
Dans votre cas, ils l'ont fait par LR/AR.
Cela vous permettra de faire part de vos remarques aux géomètres lorsqu'ils viendront sur le terrain.

Pour le reste il est difficile de vous conseiller sachant qu'à l'achat du terrain, vous saviez qu'il était frappé d'alignement en raison d'un élargissement de route prévu qui rognerait sur votre parcelle de terrain.
L'indemnisation qui vous sera versée sera fixée par le Service des Domaines mais vous pouvez toujours la contestez auprès des tribunaux.

Par **perlek**, le **16/10/2014** à **10:56**

merci pour vos reponses
je sais qu'on est frappé d'alignement mais ils n'ont jamais voulu nous donnez une attestation disant de combien
hier les geometres sont passées justes pour nous informés qu'ils ont bien les plans et cotes et passeront mettre les piquets dans la semaine et la on verra de combien ils nous prennent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ce que je trouve bizzare c'est que l'on a pas ete contacté par la mairie pour discuter et nous prevenir,on debarque pas comme ca chez les gens
ils ne peuvent faire les travaux sans nous acheter la parcelle
apres le geometre dit qu'aujourdhui faut pas s'attendre a ce qu'ils nous la rachete
ce que je trouve injuste aussi c'est qu en face il n'y avait que des bosquets et ils ont pratiquement rien prit chez eux.....maintenant c'est des residences!!
or quand je vais aux renseignements, je lis qui devrait etre prit pareil de chaque coté

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés